

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

COMMUNE DE LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 30 Septembre 2021

Secrétaire de Séance : Sonia RICHE

Exercice : 29

Présents : 26

Début de séance : 18h30

Le 30 Septembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire du mois de Septembre, sous la présidence de Mme Christine CAPDEVILLE Maire.

Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale, Madame Corinne MARGHERITI, suite à la démission de Monsieur Jean-Claude COLONNA ».

Procès-Verbal de la séance du 12 Juillet 2021.

Vote à l'unanimité.

Corinne MARGHERITI n'a pas participé au vote.

L'an deux mille vingt et un et le trente septembre à 18 Heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Septembre, sous la présidence de Mme Christine CAPDEVILLE, Maire.

Présents : Christine CAPDEVILLE Maire,
Bernard NEGRETTI, Carole TATONI, Sonia RICHE, Philippe GRUGET, Marina JONQUIERES, Mehdi ADDOU, Julie RICCIO-GRONDIN Adjoints au Maire.
Jean-François GARONNE, Lydie MOTTET, Joëlle PIFFARD, Gilbert BONNET
René CONTAT, Alain ALOË, Christine MARIANI, Robert MARSALA, Stéphane CASTEROT, Laetitia RUGGERI, Fanny MAUTREF, Corinne MARGHERITI,
Alain FEDI, Evelyne FARGES SQUARZONI, Fatna SID EL HADJ, Sania MAOULIDA, Nicolas BAZZUCCHI, Laetitia PANZA, Conseillers municipaux.

A donné procuration :

Thierry BATTAGLIA à Bernard NEGRETTI

Nouria VAUCHE à Christine CAPDEVILLE

Loïc IVALDI-GIROUD à Sania MAOULIDA

Secrétaire de Séance : Sonia RICHE

I – Modification des représentants du Conseil Municipal au sein des commissions municipales.

Christine CAPDEVILLE, Maire, expose :

Suite à la démission de Monsieur Jean-Claude COLONNA et à l'installation de Madame Corinne MARGHERITI, et suite à la décision de Madame Laetitia PANZA de démissionner du groupe « La Penne mon pays », il convient de désigner à nouveau les représentants du Conseil Municipal au sein des différentes commissions municipales.

Madame le Maire propose de désigner les membres de chacune des commissions comme suit :

1°/ Finances :

Philippe GRUGET – Stéphane CASTEROT – Jean-François GARONNE – Thierry BATTAGLIA – Sonia RICHE – Robert MARSALA – Alain FEDI – Nicolas BAZZUCCHI

2°/ Sécurité – Prévention de la délinquance :

Sonia RICHE – Thierry BATTAGLIA – Mehdi ADDOU – Philippe GRUGET – Jean-François GARONNE – Christine MARIANI – Loïc IVALDI – Nicolas BAZZUCCHI – Laetitia PANZA

3°/ Travaux

Mehdi ADDOU – Bernard NEGRETTI – René CONTAT – Fanny MAUTREF – Robert MARSALA – Nouria VAUCHE – Thierry BATTAGLIA – Alain ALOE – Loïc IVALDI – Fatna SID ELHADJ – Laetitia PANZA.

4°/ Environnement et Cadre de Vie :

Bernard NEGRETTI – Mehdi ADDOU – René CONTAT – Fanny MAUTREF – Robert MARSALA – Nouria VAUCHE – Thierry BATTAGLIA – Alain ALOE – Loïc IVALDI – Fatna SID ELHADJ – Laetitia PANZA.

5°/ Petite Enfance – Enfance et Vie scolaire :

Carole TATONI – Julie RICCIO – Lydie MOTTET – Fanny MAUTREF – Laetitia RUGGERI – Nouria VAUCHE – Joëlle PIFFARD – René CONTAT – Laetitia PANZA – Fatna SID ELHADJ – Alain FEDI

6°/ Jeunesse – Sport et Vie associative :

Thierry BATTAGLIA – Lydie MOTTET – Laetitia RUGGERI – René CONTAT – Robert MARSALA – Philippe GRUGET – Sonia RICHE – Corinne MARGHERITI – Evelyne SQUARZONI – Nicolas BAZZUCCHI – Laetitia PANZA

7°/ Affaires culturelles et festivités

Carole TATONI – Gilbert BONNET – Laetitia RUGGERI – Philippe GRUGET – Marina JONQUIERES – Nouria VAUCHE – Robert MARSALA – Julie RICCIO – Sania MAOULIDA – Alain FEDI

8°/ Personnel

Sonia RICHE – Christine MARIANI – Jean-François GARONNE – Lydie MOTTET – Corinne MARGHERITI - Robert MARSALA – Stéphane CASTEROT – Fanny MAUTREF – Alain ALOE – Sania MAOULIDA – Nicolas BAZZUCCHI

Le Conseil Municipal

Après délibération

DESIGNE les membres de chacune de ces commissions selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

PRECISE que la Maire est Présidente de droit de chacune de ces commissions thématiques permanentes, et que l'ensemble des adjoints au maire peuvent assister à ces commissions

Adopté à l'unanimité

II – Election d'un représentant du Conseil Municipal d'Administration du C.C.A.S

Mme. Christine CAPDEVILLE, Maire Expose,

Suite à la démission de Monsieur Jean-Claude COLONNA, conseiller municipal siégeant au Conseil d'Administration du C.C.A.S., il convient de le remplacer et d'élire un nouveau membre du Conseil municipal pour siéger dans cette instance.

La délibération n°4 en date du 16 juillet 2020 a fixé à huit le nombre de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Il rappelle que le Conseil d'Administration comprend outre le Maire qui en est le Président, en nombre égal, des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres nommés par le Maire.

Le Conseil Municipal doit donc procéder à l'élection d'un représentant pour remplacer Jean-Claude COLONNA

Mme le Maire propose la conseillère municipale Corinne MARGHERITI

Mme le Maire propose ensuite de passer au vote

Les résultats sont les suivants :

Votants : 29

Nuls : 0

Exprimés : 29

Madame Corinne MARGHERITI est élue pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

III – Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

M. Philippe Gruget, Adjoint au Maire délégué aux Finances, expose,

Les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettent au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du Code Général des Impôts,

Le Conseil municipal,

Après délibération,

DECIDE de limiter l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à la majorité

6 votes contre : Alain FEDI, Evelyne FARGES SQUARZONI, Fatna SID EL HADJ, Sania MAOULIDA, Nicolas BAZZUCCHI, Loïc IVALDI-GIROUD

IV – Cinéma Jean RENOIR : tarif de location

Monsieur Philippe GRUGET, Adjoint au Maire délégué aux Finances, expose :

Durant l'été, nos services ont été sollicités par une agence d'évènementiel qui était à la recherche d'une salle de projection pour la présentation d'un long métrage en avant-première.

Le cinéma Jean-Renoir offre toutes les caractéristiques recherchées en termes d'équipement, d'accès, de localisation et de confort.

Proposition est faite de fixer à la somme de mille euros, le tarif de location du cinéma pour une journée. Ce tarif inclut la prestation du projectionniste.

Afin d'assurer la sécurité de cette manifestation, proposition est également faite d'autoriser la mise à disposition de deux agents de la police municipale contre la somme de 400 euros.

Le Conseil Municipal

FIXE à la somme de 1000 euros le tarif de location du cinéma pour une journée qui inclut la prestation du projectionniste.

AUTORISE la mise à disposition de deux agents de la police municipale contre la somme de 400 euros.

Adopté à l'unanimité

V- Centre de Loisirs : remboursement de participations familiales

Mme Julie RICCIO, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à l'Enfance expose :

Les inscriptions pour le centre de loisirs se font trimestriellement (mercredis et petites vacances scolaires), de mi-avril à mi-juin pour les vacances d'été et la facturation se fait lors de l'inscription. Les absences justifiées (maladie avec certificat médical) donnent lieu à un report du nombre de journée versé, utilisable au cours du trimestre en cours, un remboursement n'est consenti qu'au départ définitif de l'enfant de la structure.

A ce titre, proposition est faite de rembourser trois familles pennoises pour un montant total de 534,27 euros.

M. et Mme BARSOTTI Gilles et Marina pour leur fils BARSOTTI Mathis domiciliés au 6 rue Jean Giono, 13821 La Penne-sur-Huveaune, la somme de 205.92€ correspondante à l'annulation de cinq journées vacances et six mercredis pour le troisième trimestre de l'année 2020-2021.

M. et Mme LEBRUN Julien et Sandra pour leur fille LEBRUN Nina, domiciliés au 32 Hameau des Ginestes, 13821 La Penne-sur-Huveaune, la somme de 115.15€ correspondante à l'annulation de sept mercredis pour le troisième trimestre de l'année 2020-2021.

M. et Mme VERNET Rémi et Julie pour leur fille VERNET Anna, domiciliés au 54 Boulevard Louis Olive, 13821 La Penne-sur-Huveaune, la somme de 213.20€ correspondante à l'annulation de treize mercredis pour le troisième trimestre de l'année 2020-2021.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

AUTORISE le remboursement de participations familiales à trois familles pennoises pour un montant de 534.27 euros, selon le détail exposé ci-dessus

Adopté à l'unanimité

VI – Crèche municipale multi accueil : demande de subvention au Conseil Départemental

Mme. Julie RICCIO, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à l'Enfance expose :

Madame la Présidente du Conseil Départemental des Bouches du Rhône nous a informés de la décision prise par le Département, de maintenir, en 2022, sa politique d'aide aux communes.

Dans ce cadre, proposition est faite de solliciter une subvention d'un montant de 9.900 euros pour le fonctionnement annuel du Multi accueil « Le jardin des Arcades »

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, une subvention d'un montant de 9.900 euros pour le fonctionnement annuel du Multi accueil « Le jardin des Arcades ».

Adopté à l'unanimité.

VII – Acquisition de plein droit de bien vacant et sans maître.

Mme Christine CAPDEVILLE, Maire, informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens vacants et sans maître et notamment leurs modalités d'attribution à la commune.

Elle expose que la SNC SUD PROMOTION ET CIE, qui n'est plus immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), ayant eu son siège lieu-dit Expobat 13480 CABRIES, demeure propriétaire de la parcelle cadastrée Section AH n°59 sur notre commune :

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie (en m²)	Nature
AH 59	Montée Carrière	574	Bois

Le fichier immobilier tenu par le Service de la Publicité Foncière MARSEILLE 3 n'a révélé aucun titulaire de droits réels pour cette parcelle, ce qui signifie que cette personne morale a été dissoute sans que cet actif immobilier n'ait été transmis à une autre entité.

Ce bien immobilier revient de plein droit à la commune de LA PENNE-SUR-HUVEAUNE, à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code civil.

Le Conseil municipal

Après délibération,

DECIDE d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code civil.

Adopté à l'unanimité

VIII : Modification du Tableau des effectifs au 1^{er} Octobre 2021.

Mme Sonia RICHE, Adjointe au Maire déléguée au Personnel communal, expose :

Compte tenu qu'il est nécessaire de créer et supprimer des grades afin de tenir compte des nominations de stagiairisation et de mobilité, et par voie de conséquence de mettre à jour le tableau des effectifs, proposition est faite de :

Au 01/10/2021:

- Créer 1 poste d'Adjoint Technique
- Supprimer 1 poste d'Attaché
- Supprimer 1 poste de Rédacteur
- Supprimer 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe
- Supprimer 1 poste d'Adjoint Administratif
- Supprimer 1 poste de Technicien
- Supprimer 3 postes d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe
- Supprimer 4 postes d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe
- Supprimer 1 poste d'ASEM principal de 1^{ère} classe
- Supprimer 2 postes d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
- Supprimer 1 poste d'Assistant de conservation du patrimoine et des biblio.
- Supprimer 1 poste d'Adjoint d'animation

Après délibération

Le Conseil Municipal

DECIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

ET

ARRÊTE le tableau des effectifs comme suit au 1^{er} octobre 2021

Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
Filière Administrative				
Directeur général des services	A	1	1	
Attaché principal	A	1	1	
Attaché	A	2	2	
Adjoint adm principal 1 ^{ère} classe	C	12	12	1
Adjoint adm principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	1
Adjoint administratif	C	4	4	
Filière Technique				
Ingénieur principal	A	1	0	
Technicien	B	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	7	7	
Agent de maîtrise	C	17	16	

Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	9	9	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	13	13	1
Adjoint technique	C	23	23	3
Filière sociale				
Educateur principal de jeunes enfants	A	1	1	
ASEM principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
ASEM principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Filière Médico-sociale				
Cadre supérieur de santé	A	1	1	
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	C	7	6	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	
Filière Sportive				
Conseiller territorial des APS principal	A	1	1	
Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2	
Filière culturelle				
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint du patrimoine	C	3	2	
Filière Police				
Chef de service de PM principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Brigadier chef principal	C	4	3	
Gardien brigadier	C	2	1	
Filière animation				
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	
Adjoint d'animation	C	3	3	
Total Général		129	122	

Adopté à l'unanimité

Fin de séance à 19h00